

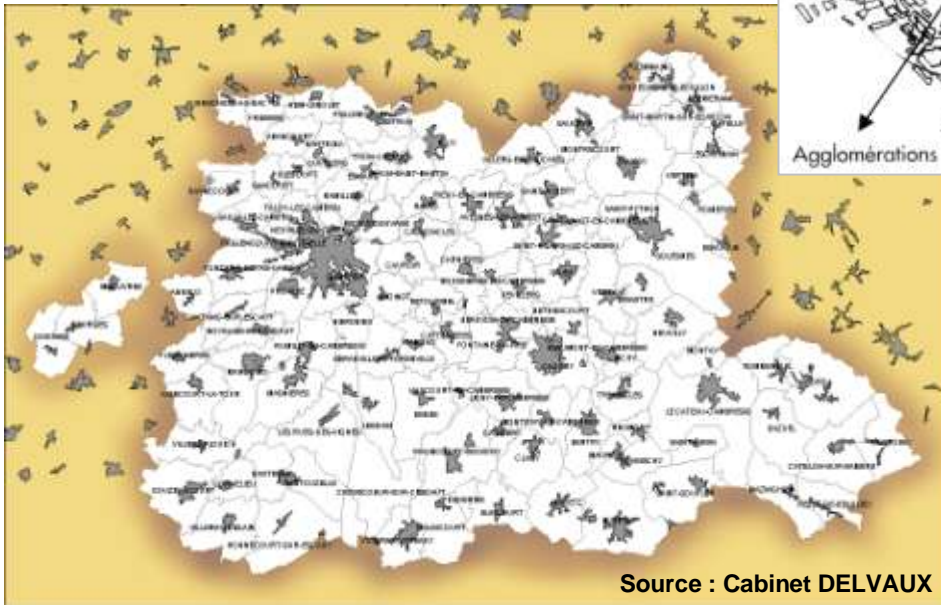
DEUXIEME PARTIE : **VOLET PAYSAGER**

APPROCHE GLOBALE

I - L'occupation du sol

I - 1 - Une occupation du sol organisée sur la logique d'un réseau de déplacement historique

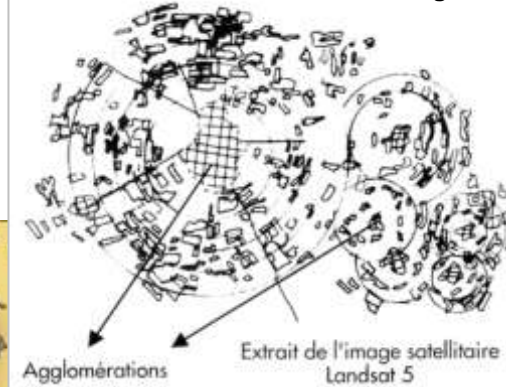
URBANISATION



Tout comme **les bois et l'horizon dense des vallées, les villages et les bourgs du Cambrésis** se posent comme des **masses aux contours bien lisibles. Structurés par la trame viaire** (confère II - Les infrastructures terrestres et aériennes), et un parcellaire géométrique, fortement agglomérés, minéraux et dominés par une architecture de brique, les bourgs constituent une entité aux topologies aisément repérables et souvent décrites.

Ils ponctuent le paysage, imprimant un repère fort, tantôt creux, tantôt bosse, comme de solides navires ballottés au grès des vagues.

Source : Trame verte du Conseil Régional



Dans la publication parue en décembre 1990 AGRESTE estime à 62% le pourcentage d'exploitations qui pratiquent les grandes cultures contre environ 20 % les cultures liées à l'élevage et 3 % l'horticulture. **Cette occupation des sols donne un aspect d'ouverture au paysage du Cambrésis, openfield** (confère également carte page suivante).

VEGETATION

La lecture de la photo satellite ci-dessus montre que l'occupation spatiale des parcelles est assez originale. En effet, **les champs autour des villes et des villages ont une structure concentrique**. Cet agencement ne se rencontre que dans l'Artois et le Cambrésis.

On distingue **deux types de végétation, l'une dans les vallées et l'autre sur les plateaux**. La **végétation des vallées est liée à l'humidité du sol**. Les principales essences arborescentes rencontrées sont : le Saule blanc et Saule fragile, l'Aune glutineux, le Frêne élevé, l'Orme. Les plantations de peupliers occupent une place prépondérante.

En plus de cette présence d'arbres nous trouvons de **vastes surfaces marécageuses et tourbeuses**.

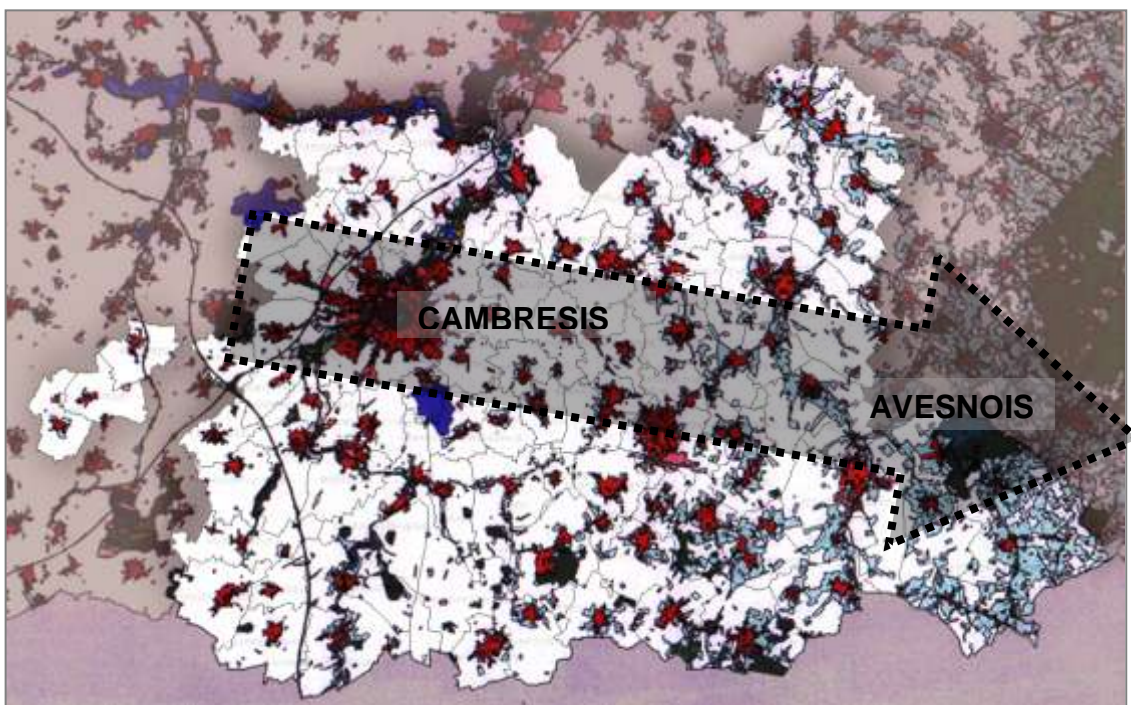
La **végétation naturelle du plateau est en revanche plus retrainée**. Elle subsiste à l'état **de bois, de brise-vent ou de linéaires le long des routes**. Les espèces les plus courantes sont le Chêne, le Charme, le Frêne,...

APPROCHE GLOBALE

I - 2 - Une progression clairement lisible entre les deux grands Pays

Tandis que sur le territoire du **Cambrésis**, la couleur blanche attribuée aux territoires agricoles domine, le vert synonyme d'une richesse faunistique et floristique contenue dans les écosystèmes prairial et forestier, caractérise le sol de **l'Avesnois**.

Plus on avance vers **Cambrai**, et plus les zones et les linéaires de **végétation s'étiolent**. Plus on avance vers **l'Avesnois** et plus le réseau hydrographique se densifie formant des cordons verts parallèles les uns aux autres. Seuls l'Escaut non industrialisé et la vallée de la Sensée au Sud-Est, forment des horizons boisés venant stopper cette tendance.



Occupation générale du sol

Source : RÉGION NORD - PAS DE CALAIS
OCCUPATION DU SOL 1998



APPROCHE GLOBALE

II - Les infrastructures terrestres et aériennes

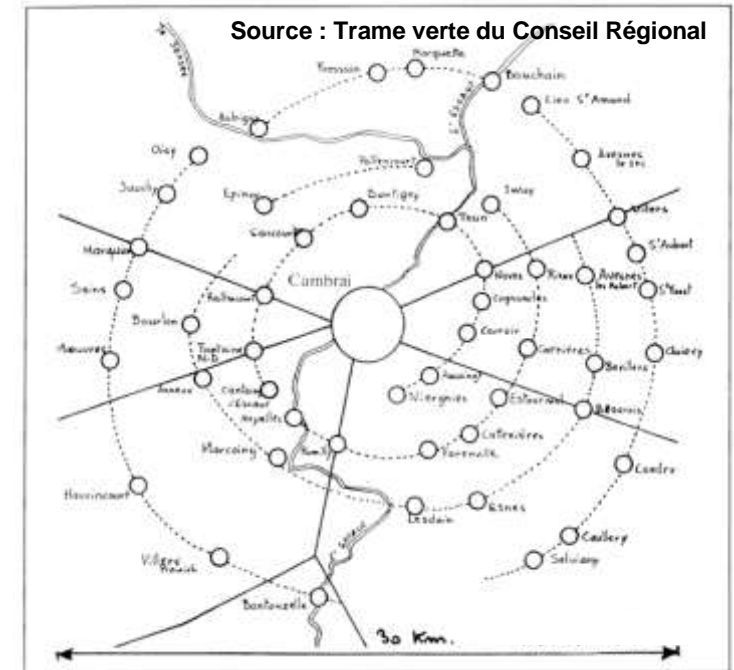
II - 1 - Le Cambrésis, une terre de transition

Avec un relief très peu sensible et un immense plateau couvert de cultures, le Cambrésis joue un **rôle de charnière entre le bassin Parisien au Sud et le bassin Anglo-Belge au Nord**. Cette position géographique privilégiée a facilité le passage de grands axes de circulation Nord-Sud : voies romaines, canaux et autoroutes. Ses paysages parlent de voyages, de traversées, de passages ; on ne s'arrête pas dans le Cambrésis.

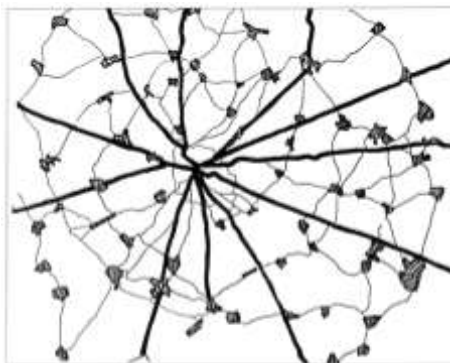
II - 2 - Un singulier réseau routier lié à l'histoire

Le réseau routier du Cambrésis s'est formé à l'époque romaine. Cambrai fut un carrefour routier entre les grandes voies militaires venant des vallées du Rhône, de la Saône et de l'Oise, vers les garnisons frontalières des abords du Rhin, de la Manche et de l'Angleterre. C'est à son statut d'évêché que Cambrai doit son grand développement ultérieur. A la Révolution, l'évêché possédait 90% des terres du Cambrésis. La nécessité de contrôler un tel territoire explique l'existence du réseau routier radioconcentrique qui a Cambrai pour centre.

Les réseaux primaire et secondaire forment un **ensemble routier en forme de toile d'araignée** assez caractéristique.



Réseaux routiers en forme de toile d'araignée



Réseaux rectilignes partant de Cambrai

Source : Trame verte du Conseil Régional

Le réseau principal s'est bâti sur les grands axes rectilignes qui relient les différentes villes comme, Saint-Quentin, Péronne, Bapaume, Arras, Douai, Valenciennes, Bavay, Le Cateau-Cambrésis, Bohain-en-Vermandois.



Réseaux secondaires entourant Cambrai

Le réseau secondaire relie les villages régulièrement espacés de 3 à 4 km, par des réseaux en spirale. Ce réseau en spirale s'étend sur une surface circulaire de 15 km de rayon.

APPROCHE GLOBALE

II - 3 - Deux réseaux routiers, deux perceptions paysagères



La départementale 114

Les grandes voies de liaison nationales ou départementales constituant le **réseau routier principal**, ne permettent **pas d'apprécier finement les richesses du paysage Cambrésien**.

Souvent rectilignes et très larges (vitesse moyenne de 90 km/H), aux accotements monotones et dérisoires, ces grandes voies de circulation s'offrent comme de longs rubans sécuritaires, mais sans âme. Elles sont **indifférentes au paysage qu'elles traversent**.



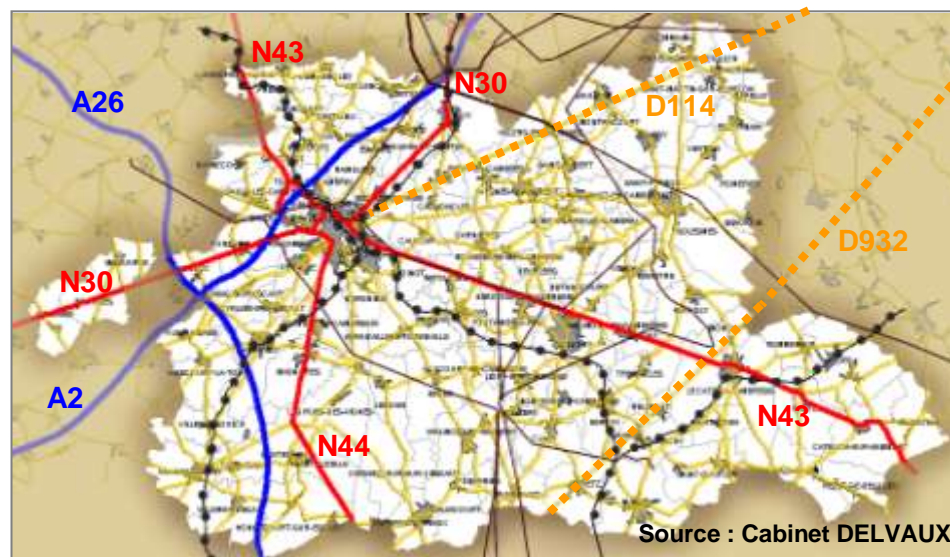
L'autoroute A2

Les départementales et chemins vicinaux composant le **réseau primaire en reliant les villages les uns aux autres**, ne présentent pas le même profil. Ils se fauillent sur le plateau avec une souplesse remarquable, tantôt encastrés entre deux talus enherbés, tantôt dominant le paysage. Leurs courbes molles s'allient à la campagne, si bien que l'on gravit une côte comme on prend un virage : en douceur.

Ces routes concentrent **l'essentiel de la dimension découverte touristique du Cambrésis**. Cependant, s'y arrêter n'est pourtant guère commode.

II - 4 - Infrastructures et morcellement du territoire

Comme nous venons de le voir précédemment, le territoire du syndicat mixte du SCOT du Cambrésis, est largement conditionné par les réseaux d'infrastructures.



Source : Cabinet DELVAUX



Les deux **autoroutes** A26 et A2 sont de lourdes infrastructures qui se croisent non loin de Cambrai, et **marquent fortement la rive gauche de l'Escaut, ainsi que le plateau sec**. Elles représentent des **seuils visuels brutaux**. L'autoroute A2 Bruxelles-Paris qui effleure Cambrai et longe le fleuve marque l'entrée dans la campagne.

APPROCHE GLOBALE

Les **nationales 30, 43 et 44** sont de **grands axes rectilignes** qui correspondent en partie, au **réseau principal en étoile**, ayant pour centre de rencontre l'agglomération Cambrésienne. Les **départementales** viennent drainer ce réseau en étoile de manière radiocentrique, et **assurant ainsi la desserte des villages**.

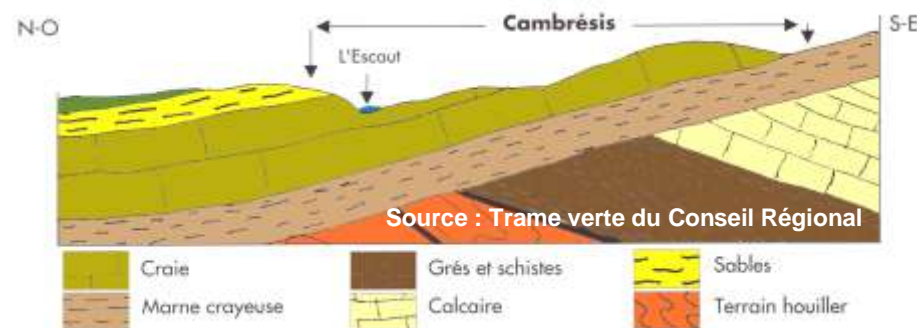
Les départementales **D114 et D932**, encore appelées chaussées Brunehaut, sont elles aussi des **voies anciennes** semblables au réseau principal en étoile de Cambrai, prenant cette fois ci comme point de départ, la ville de Bavay située dans **l'Avesnois**. Elles représentent des **connexions directes entre le deux Grands Pays**.

Comme le montrent les photos suivantes, le réseau de **lignes électriques** ainsi que les voies de **chemin de fer** ont un **impact non négligeable** dans le paysage des communes du SCOT.



III - La géologie

La **géologie représente les racines de nos paysages** : la diversité des couches de matériaux composant nos sols, **induit la nature de ce qui se trouve en surface**. Ainsi, la région du Cambrésis est constituée géologiquement de trois zones : la craie blanche, les marnes crayeuses, et les alluvions argilo sableuses.



La **craie blanche** qui date du secondaire occupe la majeure partie du plateau. Elle est **recouverte d'une couche de limon** qui lui date du quaternaire. On peut y trouver aussi des **buttes sableuses** associées à des poches de dissolution de la craie. Ces **buttes boisées** car non cultivables, viennent interrompre la monotonie des larges ondulations du **plateau occupé par les cultures**.

Les **marnes crayeuses**, sont un substrat qui date du secondaire, il se localise plus précisément le long des vallées, de la Selle, de l'Ecaillon et de la Rhônelle. Les marnes crayeuses servent de **transition entre le pays bocager de l'Avesnois et le plateau agricole**. Les échanges de la craie et de la marne crayeuse se fait dans le fond de vallée et progressivement, la marne va remplacer la craie. **Ce passage va s'accompagner par la multiplication du réseau hydrographique**.

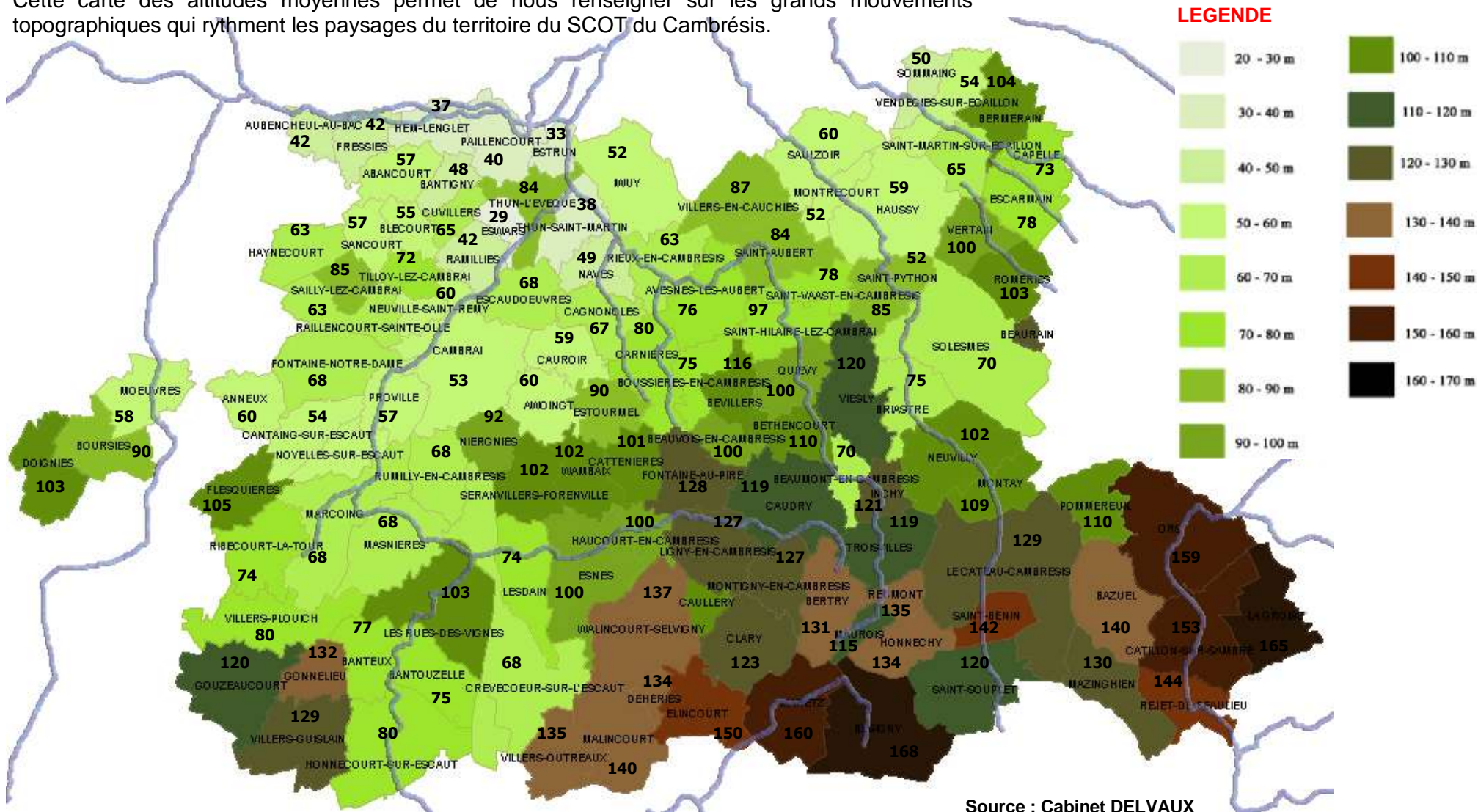
Les **alluvions argilo sableuses** datant du quaternaire ont comblé en partie le **lit creusé dans la craie par les rivières**.

APPROCHE GLOBALE

IV - La topographie : « la campagne inhabitée »

Cette carte des altitudes moyennes permet de nous renseigner sur les grands mouvements topographiques qui rythment les paysages du territoire du SCOT du Cambrésis.

Carte des altitudes moyennes



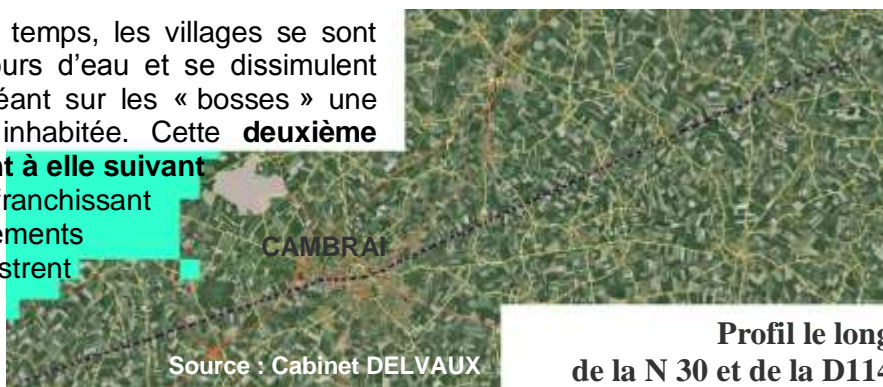
APPROCHE GLOBALE

On constate **dans un premier temps, que le territoire évolue** d'une manière générale suivant un **axe Nord-Ouest/Sud-Est** : des altitudes comprises entre 100 et 165 mètres positionnent les communes du sud-Ouest sur les hauteurs, tandis qu'au Nord-Ouest on descend progressivement pour atteindre la vallée marécageuse de la Sensée (33 mètres pour Estrun, 42 à Aubencheul-au-Bac).

La vallée de l'Escaut se fait elle aussi aisément ressentir. Hormis les couleurs claires qui caractérisent son passage, les éminences qui se tiennent de chaque côté du cours d'eau au Sud-Est (Gonnelieu, Villers-Guislain, Villers-Outreaux, Dehéries), marquent profondément la vallée. La Selle, quant à elle, marque la topographie dans une moindre mesure. La vallée se devine plus nettement en aval qu'en amont, par le dégradé de couleurs qui dessine les coteaux.

C'est la mer, jadis, qui est venue déposer les strates calcaires formant les grandes ondulations, aujourd'hui recouvertes de terre fertile, et créant ainsi les cours d'eau. De ce fait, **creux et bosses de grande amplitude caractérisent le paysage du cambrésis et donnent l'impression d'une campagne inhabitée.**

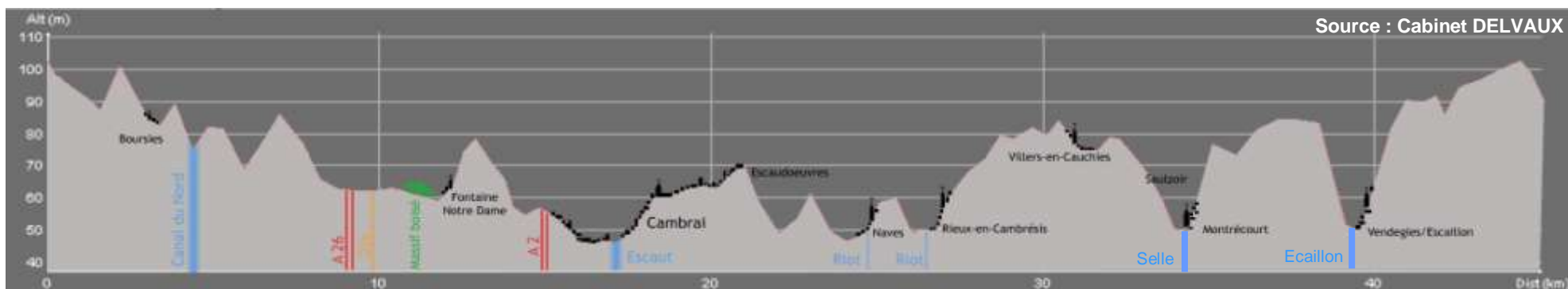
En effet, la plupart du temps, les villages se sont implantés près des cours d'eau et se dissimulent dans les « creux », créant sur les « bosses » une vision de campagne inhabitée. Cette **deuxième tendance évolue quant à elle suivant un axe Est-Ouest**, en franchissant les cours d'eau. Les éléments graphiques ci-après illustrent parfaitement cette dynamique topographique.



Profil le long
de la N 30 et de la D114



La campagne cambrésienne semble posséder deux visages : l'un est douceur, sérénité, apaisement. C'est le visage de la terre, sans cassure où la roche n'apparaît pas, terre riche de limons doux au toucher. L'autre est violence, menace, dureté. C'est le visage de l'eau qui peut lorsque la terre refuse de l'absorber devenir ruisselante, dangereuse. *Extrait de la Trame Verte du Conseil Général du Nord (Octobre 1993- CAUE du Nord).*



APPROCHE GLOBALE

V - Le réseau hydrographique



Le territoire des communes du SCOT du Cambrésis est traversé par une **succession de cours d'eau** orientée suivant un **axe Nord-Sud**. De manière générale, les eaux s'écoulent vers le Nord et se multiplient en direction de l'Avesnois.

A l'extrême Ouest, le **canal du Nord** effleure la commune de Boursies puis traverse Moeuvres en son centre. Le cours d'eau continue son chemin jusqu'à **se connecter avec la Sensée, vallée marécageuse** où le caractère verdoyant s'affirme avec le plus de vigueur.

La Sensée vient à son tour se connecter avec le canal de l'Escaut, un peu plus en aval, sur le territoire du Douaisis. **L'Escaut est un axe majeur de communication** sur lequel Cambrai est venue s'implanter. **L'Escaut « Cambrésien »**, au Nord de Cambrai, est donc un canal au **cours régulier** qui a généré une **intense activité industrielle**.

Toutefois, **entre Escaudoevres et Iwuy**, le paysage de l'Escaut revêt une **image différente et verdoyante** constituée de prairies et de potagers installés sur ses rives.

Au Sud de Cambrai, le **canal de Saint Quentin et le Vieil Escaut** descendent la vallée **côte à côte**. Cette partie de la vallée développe des situations très variées propices à la **promenade d'agrément**, promenade animée par de nombreux **ouvrages du patrimoine** liés à l'eau.

A l'Est de l'Escaut, le sous-sol calcaire a enfermé les nappes d'eau à de grandes profondeurs, tandis que, pour peu que le substrat limoneux gèle et se dessèche, les **eaux de ruissellement prennent un cours torrentiel** qui, après avoir délavé les pentes, alimentent le cours des **Riots, rivières temporaires**.

La vallée de la **Selle** constitue le **seuil d'entrée vers l'Avesnois**. Autant la vallée en **amont** de Solesmes se rattache aux **ambiances Avesnoises**, autant l'**aval** s'identifie plus nettement aux **ambiances de plateau du Cambrésis**.

L'**Ecaillon** ainsi que les autres vallées parallèles de la Rhônelle et de l'Aunelle, entaillent le grand plateau limoneux du Quercitain et **préfigurent le plateau du Cambrésis** : c'est un **paysage d'alternance** entre vallées bocagères et plateaux céréaliers.

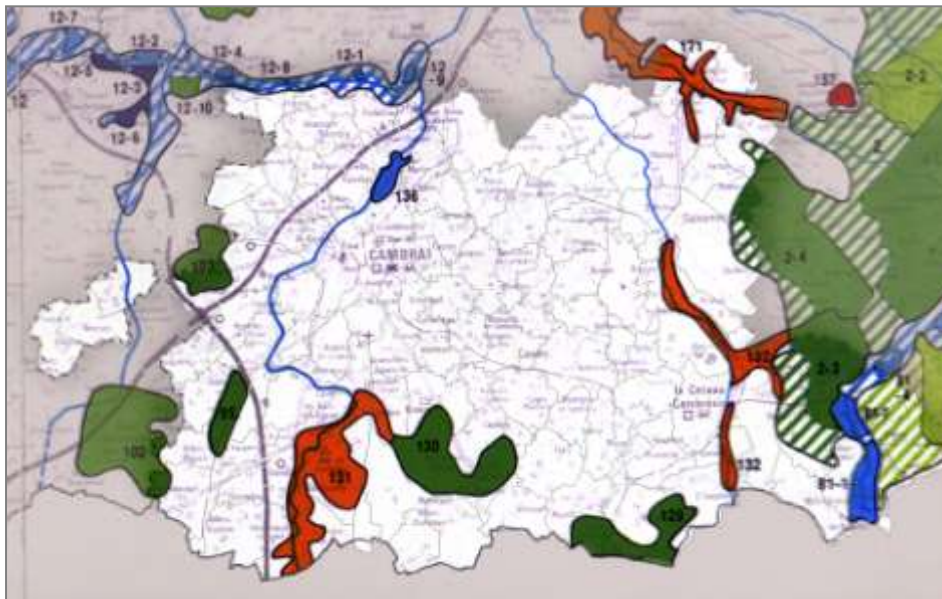
La **Sambre**, vallée industrielle s'accompagne d'une bande urbanisée qui s'atténue de Maubeuge à Landrecies, laisse place au Nord-Est à une **vallée humide vallonnée et bocagère d'une grande valeur écologique**.

APPROCHE GLOBALE

VI - Les enjeux environnementaux

VI - 1 - L'inventaire des ZNIEFF

EXTRAIT DE LA CARTE DES ZNIEFF DU NORD - PAS DE CALAIS



- Milieu forestier
- Zones humides (marais incluant roselières, cariçaies, mégaphorbiaie, ..., tourbière, prairies humides, ...)
- Ensemble vallée-versants
- Système prairiaux et/ou bocage
- ZNIEFF de type I (secteur d'intérêt biologique remarquable)
- ZNIEFF de type II (grand ensemble naturel)

Le programme **Z.N.I.E.F.F. (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique)** a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982.

L'objectif **est une meilleure connaissance des espaces naturels**, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. Il s'agit :

- **d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel,**
- **d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement,**
- **de permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.**

Deux types de zones sont définis:

- **Les zones de type I:** secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **Les zones de type II:** grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire du SCOT du Cambrésis est concerné par 17 ZNIEFF :

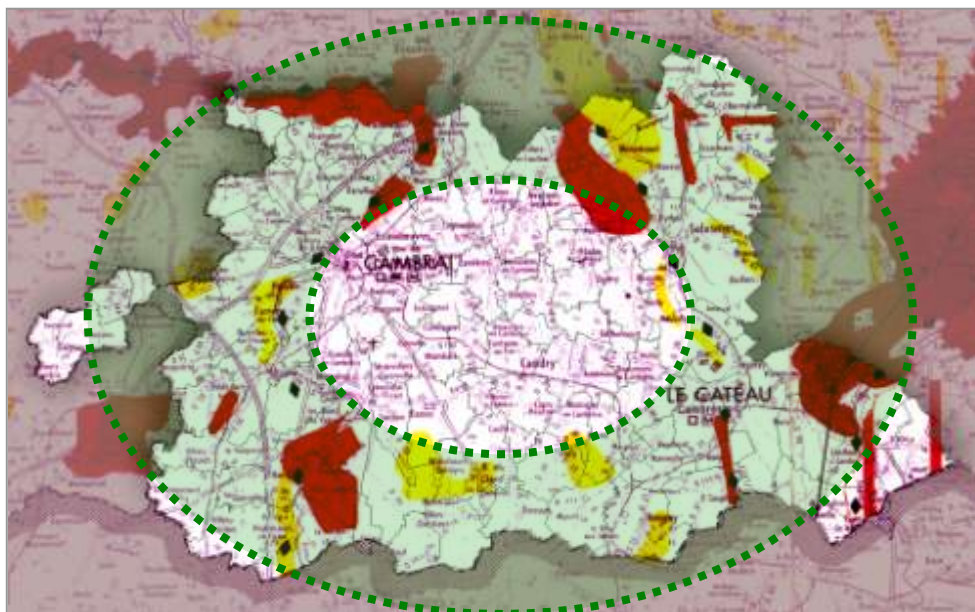
- ⇒ 6 milieux forestiers de type I et 1 de type II
- ⇒ 5 milieux humides de type I et 1 de type II
- ⇒ 3 ensembles vallées - versants de type I
- ⇒ 1 système prairiaux et / ou bocage de type II

Le descriptif des ZNIEFF ainsi que leur localisation précise se trouve en annexe.

APPROCHE GLOBALE

VI - 2 - Les niveaux de valeur des zones naturelles






Extrait de la carte des enjeux en Nord Pas de Calais



On s'aperçoit sur la carte ci-contre, que le territoire du SCOT concentre ses **richesses naturelles de manière périphérique** (en vert sur la carte), le « centre blanc » évoque les paysages d'openfields du Cambrésis.

Selon leur nature et leur position géographique, ses richesses ont une importance plus ou moins capitale dans la région Nord Pas de Calais. En effet, ces milieux se positionnent sur le tracé des **grands couloirs biologiques**, ils jouent un **rôle écologique incontestable** (en rouge, jaune ou orange).






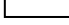






De plus, ce cordon de richesse circulaire est traversé par un **couloir de déplacement des grands mammifères** (en bas à gauche sur la carte), ainsi que par **trois couloirs de déplacement de l'avifaune**. Ces trois derniers correspondent le plus souvent au tracé des cours d'eau (ici **l'Escaut, la Selle et la Sambre**).

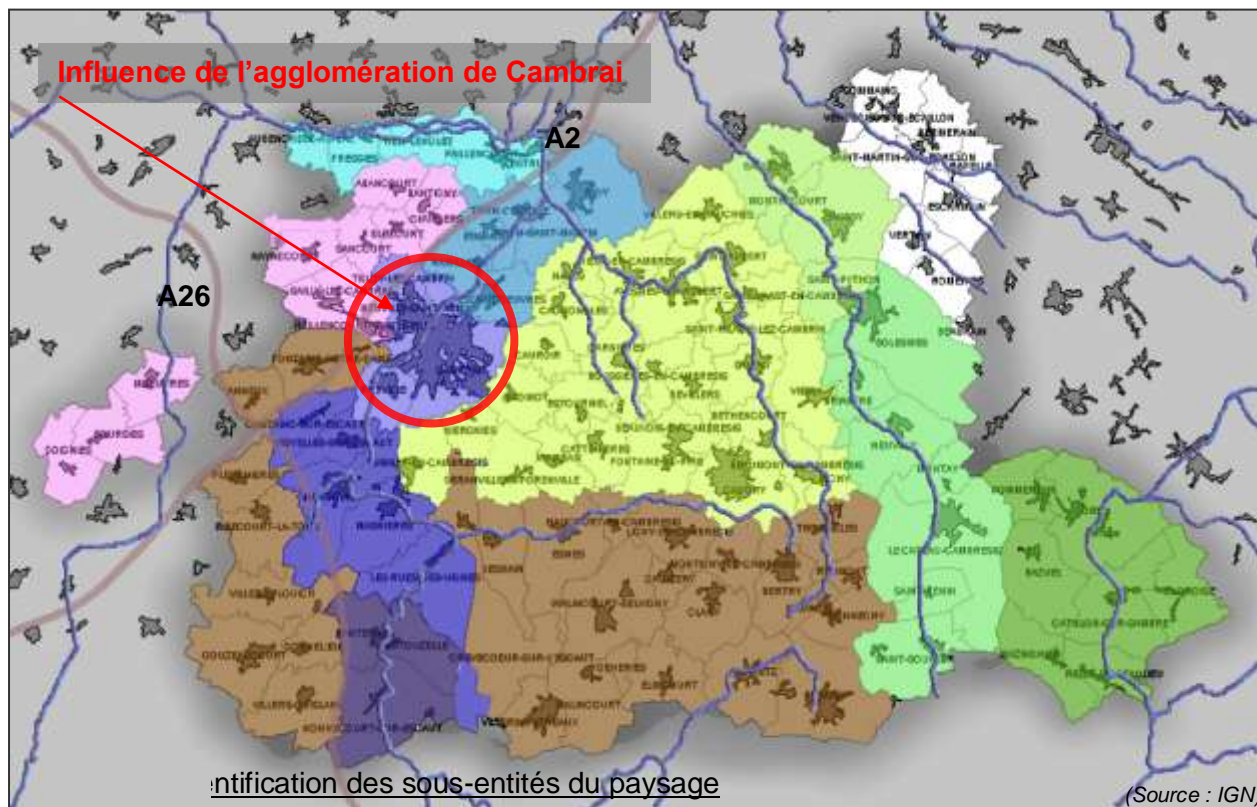
-  Niveau de valeur local
-  Niveau de valeur régional
-  Niveau de valeur national - international
-  Principales voies de déplacement des oiseaux
-  Principales voies de déplacement des grands mammifères

APPROCHE SECTORIELLE

II - Identification des sous-entités du paysage

Les nombreuses visites sur le territoire, les recherches bibliographiques, ainsi que les analyses cartographiques nous ont permis de dégager 12 entités différentes :

	La vallée de la Sensée		La vallée de la Selle en Amont
	La séquence originale de la vallée de l'Escaut		La Thiérache
	La séquence urbaine et cambrésienne de la vallée de l'Escaut		Le plateau Quercitain
	La séquence pointilliste et industrielle de la vallée de l'Escaut		Le plateau sec
	La séquence herbagère, sauvage de la vallée de l'Escaut		Le plateau à Riots
	La vallée de la Selle en Aval		Le plateau boisé



Les zones qui délimitent les différentes entités paysagères ne sont pas **invariables**. **Les paysages se suivent et se confondent**. Il ne sera pas anodin de voir certaines communes, à cheval sur ces limites fictives, être caractérisées par deux entités paysagères (exemple de la commune de Crévecoeur-sur-Escaut entre plateau boisé et vallée de l'Escaut).

D'autre part, certaines communes subissent **les influences de grandes structures urbaines**, comme la ville de Cambrai qui modifie la perception de la commune d'Escaudoevres et crée des spécificités dans une même entité paysagère.

Enfin, certaines **lignes de force** qui traversent l'ensemble du territoire du SCOT, se révèlent être de **véritables limites franches et physiques** entre plusieurs entités paysagères et pouvant scinder une commune en deux (comme l'autoroute A26 à Raillencourt-Saint-Olle).

Cette introduction amorce l'analyse paysagère secteur par secteur, en montrant bien **la complexité de classer chaque commune dans une entité**.

APPROCHE SECTORIELLE

II - 1 - La vallée de la Sensée



CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE PAYSAGERE

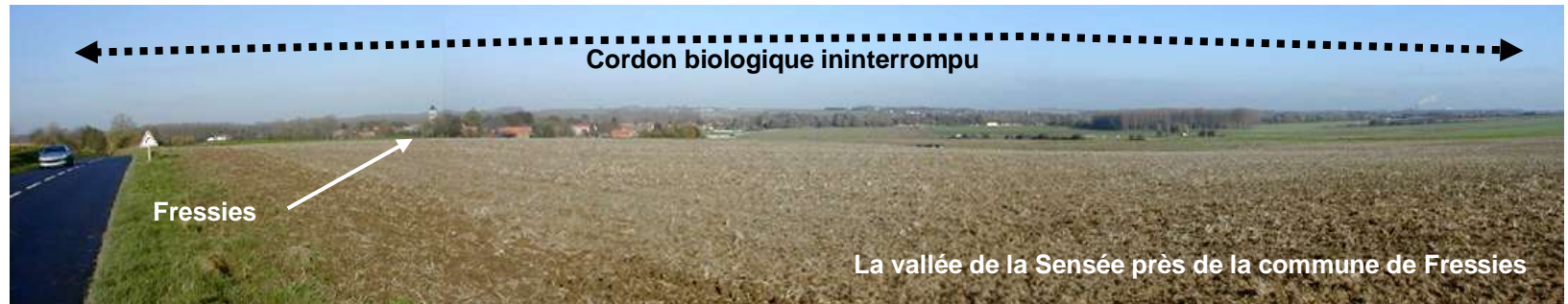
L'**horizon vert dense** de la Sensée constitue la limite septentrionale du Cambrésis et le lien avec le Douaisis. C'est dans cette vallée que le **caractère verdoyant s'affirme avec le plus de vigueur**. Marécageuse, la Sensée est aujourd'hui une **succession de bois et d'étangs**, pour la plupart issus de l'extraction de la tourbe, dans laquelle le cours du canal se perd.

Rien ne fait vraiment concurrence à l'hégémonie des arbres et des eaux, ni les bourgs rejetés sur les coteaux et souvent pris dans les bois, ni les multiples petits éléments et ouvrages architecturaux (huttes, chalets, pontons, ..., etc.).

Dans **cette jungle** on ne se défait pourtant pas d'un sentiment d'artifice, suscité par l'alignement des fûts de peupliers et les berges trop franches des étangs. Si bien que la beauté de ces paysages résulte bien souvent des signes de leur dérive : **sous-bois surabondants des peupleraies non entretenues, chemins recouverts par les herbes, sol mou, boueux, autour des étangs en cours d'envasement**.

Cependant, la Sensée se dévoile difficilement sous le regard du promeneur. Seul son épais manteau boisé et linéaire laisse deviner sa présence. Pour observer la sensée, il faut atteindre le cours d'eau.

APPROCHE SECTORIELLE



UN COULOIR BIOLOGIQUE

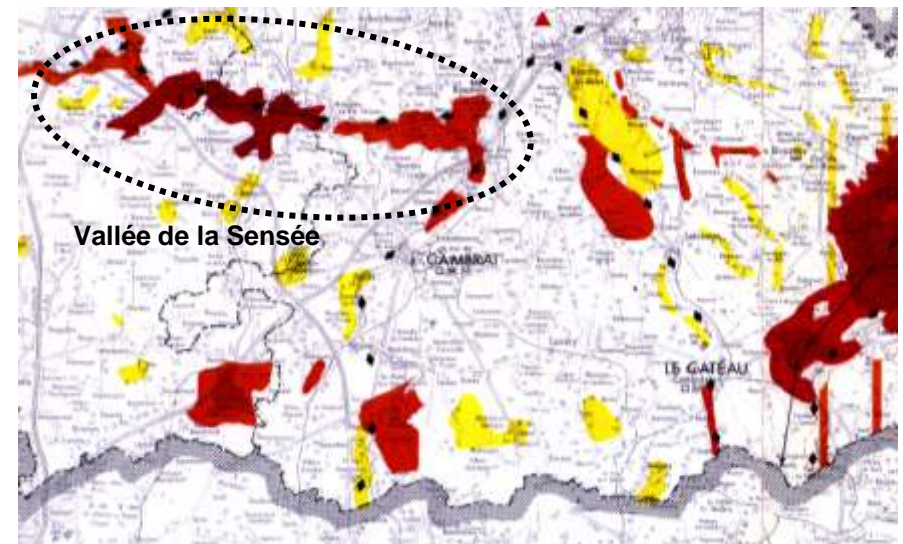
La vallée de la Sensée revêt un caractère biologique unique.

Les **îlots urbains qui se fondent et s'intègrent parfaitement dans ce chapelet de zones humides**, laissant se manifester la vallée boisée dans toute sa splendeur.

C'est la végétation qui domine, permettant des **connexions franches entre chaque unité écologique** que recèle ce paysage.

C'est donc un secteur d'une **grande richesse écologique** qui forme un continuum biologique classé en valeur nationale et internationale sur la carte des enjeux environnementaux du Nord Pas de Calais (voir ci-contre).

Extrait de la carte des enjeux en Nord Pas de Calais



- Niveau de valeur local
- Niveau de valeur régional
- Niveau de valeur national - international
- Principales voies de déplacement des oiseaux
- Principales voies de déplacement des grands mammifères

APPROCHE SECTORIELLE

II - 2 - La séquence originale de la vallée de l'Escaut

Les communes concernées : Iwuy, Thun-l'Evêque, Thun-Saint-Martin, Eswars, Ramillies, Escaudoeuvres



Le contraste avec les plateaux alentours est ici complet. **A la vaste étendue des champs répondent, sitôt un bosquet traversé de plantureuses et molles prairie permanentes, entourées de fossés aux eaux vives et étalées.**



Surtout se rencontre plaisamment ici **paysage agricole en déprise et paysage industriel des environs de Cambrai**.

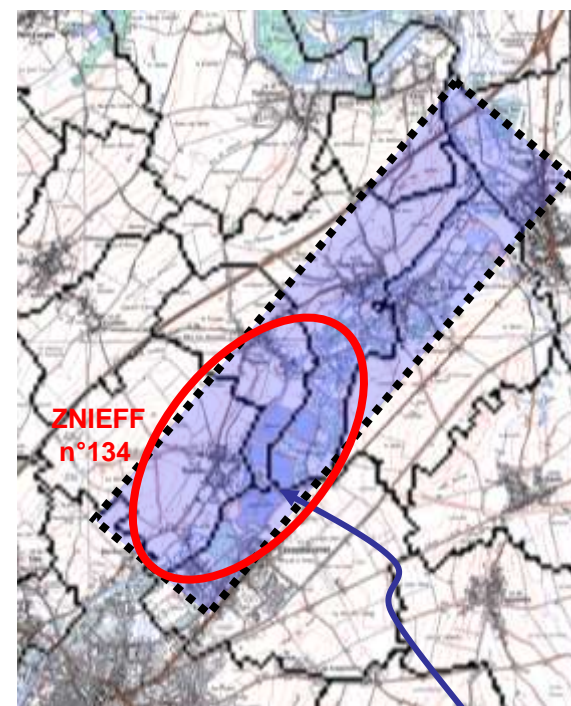


Les potagers, emprunts de culture ouvrière, font la jonction entre les près et les villages, à Thun-l'Evêque et Thun-Saint-Martin.

Au sud, la liaison avec Escaudoeuvres s'effectue de la même façon, mais les **fossés s'avancent jusqu'au pied des usines**.

De plus, les **bassins de décantation** de la sucrerie Béghin-Say, agrandis récemment, génèrent entre ville et prairies **un paysage original**.

Leurs hauts talus enherbés, couronnés d'arbres, engendrent des effets de soulèvement du sol, de relèvement des boisements, multiplient textures et compositions de ce riche paysage qui est notamment classé en ZNIEFF. Présence un peu surréaliste d'un horizon stratifié, visible presque jusqu'à Iwuy.



Bassins de décantation de l'usine Béghin Say

APPROCHE SECTORIELLE

II - 3 - La séquence urbaine et cambrésienne de la vallée de l'Escaut

Les communes concernées : Tilloy-Lez-Cambrai, Neuville-Saint-Remy, Cambrai, Proville

Dès Proville, la ville de Cambrai s'annonce. Alors que le canal se perd dans le feuillage des arbres des bois de Moreau, Chenu, et de la Folie, bois difficilement perceptibles dans le paysage, l'ancien petit village rural offre aux regards ses « faubourgs » pavillonnaires.



Faubourgs pavillonnaires de Proville

Puis la ville se resserre, affirme son caractère urbain, jusqu'au boulevard de ceinture, qui marque l'entrée dans la Cambrésis.

Ce caractère se fait nettement ressentir dès Raillencourt-Saint-Olle, commune qui étire son urbanisation jusque Cambrai.



Zone artisanale à Raillencourt



Passage de la A26 à Raillencourt



Sucrerie d'Escaudoevres

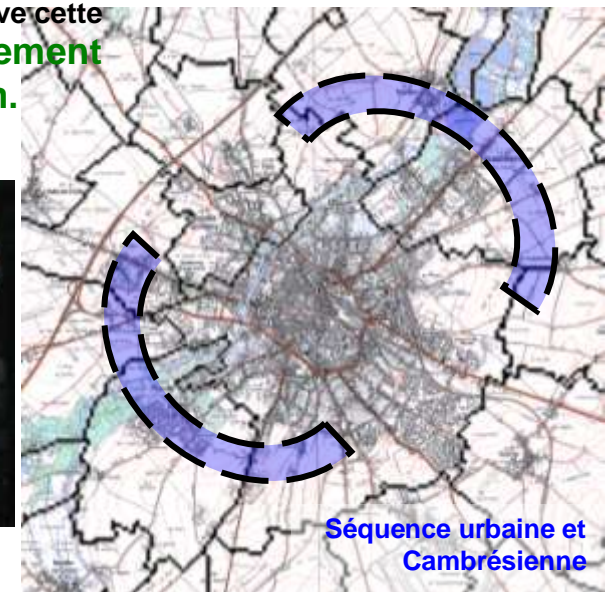
La A26 traverse Raillencourt et scinde la commune en deux parties: la partie Est, où s'est implanté le noyau d'habitations, subit l'influence de la grosse agglomération de Cambrai, mais ne fait en aucun cas partie de l'identité de l'Escaut Cambrésienne ; tandis que la partie Ouest, où le regard plane sur l'étendue des champs cultivés, révèle l'appartenance de la commune à l'identité du plateau sec.

Quant au canal et au Vieil Escaut, dont l'existence s'achève à Cambrai, ils sont bordés soit de pavillons noyés dans les arbres, le marais, soit d'usines et d'autres installations du type « portuaire ».

A Nord de Cambrai, le canal devenu canal de l'Escaut, poursuit désormais seul son parcours. La voie ferrée traversée, la ville se poursuit encore, avec ses **pavillons, ses usines et ses zones d'habitat collectif**.

Commence alors **Escaudoevres**, épaissi de zones pavillonnaires et surtout de son **immense sucrerie** située au bord du canal.

Cette énorme bâtisse **achève cette séquence majoritairement marquée par l'urbain.**



Séquence urbaine et
Cambrésienne

APPROCHE SECTORIELLE

II - 4 - La séquence pointilliste et industrielle de la vallée de l'Escaut

Les communes concernées : Cantaing/Escaut, Noyelles/Escaut, Marcoing, Masnières.



L'usine Royal Canin s'élève à l'horizon

Dès la sortie du charmant hameau de Vaucelles, le paysage change. En Amont de l'Escaut, la vallée herbagère, un peu abandonnée, sauvage, et devant nous, **l'usine Royal Canin**, aux volumes impressionnants et les maisons nouvelles et propres.

L'usine Royal Canin, située sur la commune de Rues-Des-Vignes, ouvre cette séquence de paysage pointilliste, cependant, l'identité paysagère de la commune se rattache clairement à sa vallée sauvage qui est d'ailleurs classée en ZNIEFF (voir carte ci-contre).

Paysage de vallée habitée, aux **coteaux doux et donc rapidement labourés. Paysages ponctués des volumes gigantesques et splendides des usines en bordure de canal.**



Paysage pointilliste

Vue sur la vallée depuis la commune de Cantaing/Escaut

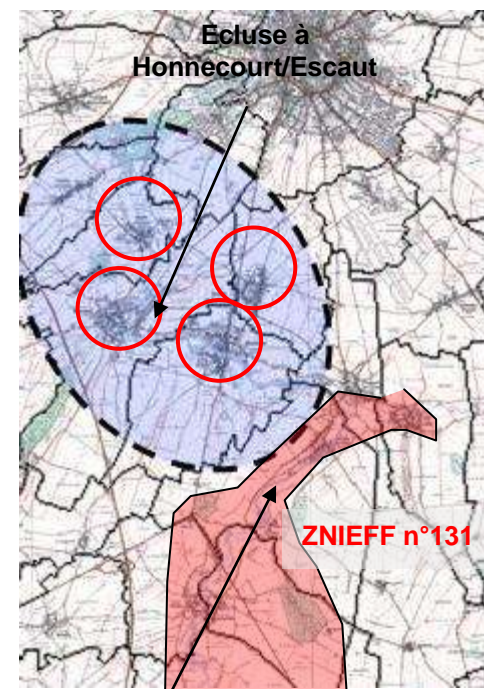
Paysages de bourgs agricoles rapidement grossis du fait de cette **industrialisation pointilliste.**



Canal de St Quentin à Cantaing/Escaut



Le Vieil Escaut à Cantain/Escaut



Hameau de Vaucelle

La qualité de ces paysages tient à la **superposition de la trame rurale ancienne : villages agglomérés** présentant tous des positions variées par rapport à l'Escaut, ainsi que dans la tracé plus récent du canal de Saint Quentin le long duquel se répartissent les grosses usines.

Il faut quitter la vallée, chercher une hauteur, pour que ce dessine la ligne des usines et autres silos à grains qui parlent du canal. L'une de ces hauteurs est le cimetière britannique de Marcoing, d'où l'on devine la courbe de l'eau.

APPROCHE SECTORIELLE

II - 5 - La séquence herbagère, sauvage de vallée de l'Escaut

Les communes concernées : Banteux, Bantouzelle, Honnecourt/Escaut, Les Rues-Des-Vignes, Crevecoeur/Escaut Nord.



Vue sur la vallée sauvage et la commune de Honnecourt/Escaut

Le **paysage de vallée est ici confus et enchanteur**. Entre des coteaux bien marqués (on pourrait parler ici de ravins), l'eau se cache perpétuellement.

Le Vieil Escaut, étroit ruban d'eau, passe sans cesse d'un côté à l'autre du canal de Saint Quentin, il disparaît sous un bosquet, s'éclaire plus loin de taches lumineuses filtrées par les frondaisons.



Passage du Vieil Escaut et du Canal de Saint Quentin à Honnecourt/Escaut

Entre canal et « fleuve », une imposante levée de terre ferme les vues, se substitue au coteau dans les lointains, triche avec la géographie.

Pas de bourgs importants pour organiser la vallée : on passe d'un village à l'autre par les herbages, en s'émerveillant de la rencontre d'une ferme, d'une chapelle.



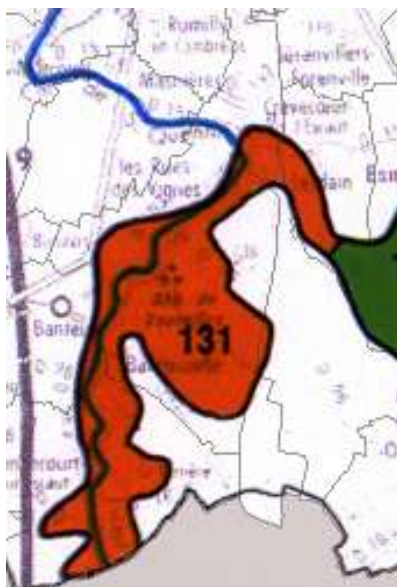
Honnecourt/Escaut : urbanisation noyée dans la végétation

L'eau engendre un **riche vocabulaire architectural**. Cette séquence est un concert de puits, écluses, bassins, cressonnières, vanes, petits étangs, ..., calés par de grands bois qui courent en ligne de crête.



Le Vieil Escaut près de Vaucelle

APPROCHE SECTORIELLE



Source : extrait de la carte des ZNIEFF du Nord-Pas de Calais



Vue sur la vallée à Crévecoeur/Escaut

L'entité herbagère et sauvage de la vallée de l'Escaut se termine au Nord suivant le tracé de la ZNIEFF n°131, englobant les communes de Crévecoeur/ Escaut et Rues-Des-Vignes. Le territoire de Crévecoeur/Escaut est à cheval sur deux entités paysagères : son territoire s'étire tellement que sa partie Sud s'attache plutôt à l'identité du plateau boisé.



L'Abbaye de Vaucelles dans son écrin de verdure

Le site de l'Abbaye de Vaucelles est particulièrement remarquable. Sur ce site hydraulique autant qu'architectural, le Vieil Escaut alimente de **larges fossés bordés de saules têtards plantés sur buttes et délimitant pâtures et anciens viviers.**

APPROCHE SECTORIELLE

II - 6 - Le plateau sec

Les communes concernées : Abancourt, Bantigny, Cuvillers, Blecourt, Sancourt, Haynecourt, Saily-Lez-Cambrai, Raillencourt-Saint-olle, Moeuvres, Boursies, Doignies



A l'Ouest de l'Escaut, les **ondulations** à certains endroits sont **presque insensibles**. L'eau ne s'écoule qu'à grande peine, les routes disparaissent sous les profonds talus. **L'étendue règne, à peine ponctuée par de rares villages et maigres bois.**



La commune d'Abancourt marque la limite entre l'identité du plateau sec et celle de la vallée de la Sensée qui se profile à l'horizon.



Cette contrée s'est prêtée au passage de **grandes infrastructures routières et autoroutières** qui, avec le bassin minier, arrêtent brutalement les horizons et entament fortement **le charme d'un paysage qui tient précisément dans sa complète ouverture.**



L'avenir du paysage est incertain : l'influence des proches agglomérations de Valenciennes, d'Arras et de Cambrai se traduit par **une importante rurbanisation** (phénomène présent à Raillencourt-Saint-olle).



APPROCHE SECTORIELLE

II - 7 - Le plateau à Riots, la poésie de la ligne

Les communes concernées : Villers-en-Cauchies, Saint Aubert, Rieux-en-Cambrésis, Naves, Avesnes-Les-Aubert, Saint-Waast-en-Cambrésis, Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, Carnières, Cagnoncles, Cauroir, Niergnies, Seranvillers-Forenvilleville, Rumilly-en-Cambrésis, Wambaix, Cattenières, Fontaine-au-Pire, Caudry, Estourmel, Boussières-en-Cambrésis, Bevillers, Bethencourt, Quiévy, Viesly, Awoingt, Beumont-en-Cambrésis, Beauvois-en-Cambrésis, Inchy

Au-delà de la vallée de la Selle, on quitte définitivement les paysages influencés par l'Avesnois. Le bocage n'apparaît plus que de façon résiduelle et, plus que des haies, ce sont des piquets et des fils de fer qui enclosent les rares parcelles d'herbages, autour des villages et le long des Riots.



Le paysage tire ses traits de la géologie. Le sous-sol calcaire a enfermé les nappes d'eau à de grandes profondeurs, tandis que, pour peu que le substrat limoneux gèle et se dessèche, les eaux de ruissellement prennent un cours torrentiel qui, après avoir délavé les pentes, alimentent le **cours des Riots, rivières temporaires**.



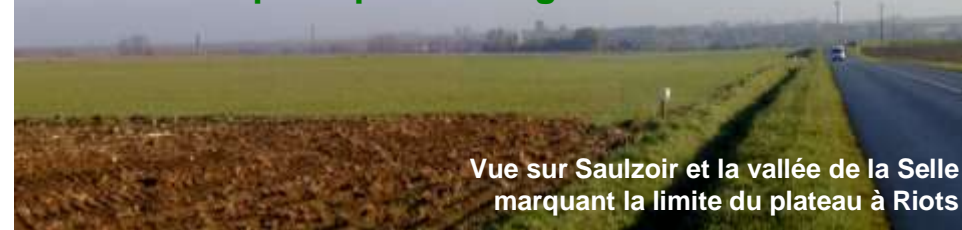
De ces deux faits résulte la **densité des villages et des bourgs, agglomérés** autour de rares puits qu'il fallait creuser très profonds.

Les caractères géologiques ont également généré une **structuration du paysage par des lignes verdoyantes** : alignements de saules têtards et bandes boisées au bord des Riots, mais aussi « rideaux » destinés à limiter l'érosion des sols, les rideaux sont des talus parallèles aux vallons, qui limitent l'inclinaison des pentes.

Le paysage est donc ici **structuré par des élancements dynamiques**, qui animent le plateau d'une vigueur animale.



A l'horizon, la ligne verte des grandes vallées, toute en limitant l'entité, enrichit encore le vocabulaire. Le **réseau radial des voies achève d'illustrer cette poésie de la ligne**.



APPROCHE SECTORIELLE

II - 8 - Le plateau boisé

Les communes concernées : Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Flesquières, Ribecourt-la-Tour, Villers-Plouich, Guzeaucourt, Gonnelieu, Villers-Guislain, Lesdain, Villers-Oustreux, Crévecoeur/Escaut Sud, Esnes, Walincourt-Selvigny, Malincourt, Deheries, Elincourt, Haucourt-en-Cambrésis, Montigny-en-Cambrésis, Ligny-en-Cambrésis, Caullery, Clary, Marez, Bertry, Troisville, Reumont, Honnechy, Mauroy, Busigny.

Au Sud, à proximité de l'Aisnes, le relief se fait plus sensible ; de **nombreux bois marquent alternativement creux et bosses, stratifient et épaississent les traits du paysage.**



Occupant généralement des poches de sol ingrat, **ces bois éparpillés constituent l'ultime phase de l'émiettement progressif des forêts et des bois**, sensible entre Fournies et Bapaume.

La présence des bois peu accessibles par la route, et isolés dans les champs, varie la texture du plateau plus qu'elle ne lui donne une franche tonalité sylvestre.



Dans cette entité comme celle du plateau à Riots, le paysage se transforme par l'expansion des bourgs et villages et **l'apparition des jachères qui apportent au plateau de nouvelles teintes.**



Anneux, attachée au bois de Bourlon clôture l'identité paysagère du plateau boisé. Les linéaires végétales qui accompagnent les autoroutes concourent également au caractère boisé de l'identité.



Le **torrent d'Esnes** marque naturellement la limite entre les deux entités paysagères du **plateau sec et du plateau boisé.**

APPROCHE SECTORIELLE

II - 9 - La séquence Amont de la vallée de la Selle

Les communes concernées : Solesmes, Briastre, Neuville, Montay, Le Cateau-Cambrésis, Saint Benin, Saint Souplet



La vallée de la Selle contrastant avec les plateaux environnants par ses pentes et son fond où s'exprime un caractère encore fortement marqué par le végétal, **constitue le signal d'entrée dans l'Avesnois.**

En effet, même si sur les coteaux, les champs cultivés annonce déjà le Cambrésis, le **caractère bocager s'affirme encore avec beaucoup de vigueur.**



Le **relief fortement accusé** laisse deviner la présence de la Selle qui serpente dans les prairies humides entourées de saules têtards. Tous ces éléments tirent leurs traits des paysages de l'Avesnois.



APPROCHE SECTORIELLE

II - 10 - La séquence Aval de la vallée de la Selle

Les communes concernées : Saulzoir, Montrécourt, Haussy, Saint-Python

Autant il est évident de rattacher la vallée de la Selle en amont de Solesmes aux ambiances « Avesnoises » (à la vue des reliquats bocagers), autant à l'aval de Solesmes, **les ambiances du plateau sont nettement plus évocatrices du Cambrésis.**

Bien que s'inscrivant géographiquement dans sa partie Nord, dans **l'alternance plateau/vallée de l'entité paysagère du plateau Quercitain**, elle s'affirme par des caractéristiques différentes : sa source ne se trouve pas dans la forêt de Mormal ; l'ampleur de sa dépression est plus généreuse que pour ses voisines ; son éloignement par rapport au cours de l'Ecaillon laisse expérimenter des **ambiances très Cambrésiennes.**



La vallée de la Selle entre Haussy et Saint Python



Vue sur Saulzoir et la vallée de la Selle :
ambiance du plateau Cambrésien



La rivière de la Selle traverse inlassablement les plateaux de champs cultivés. **Le relief est ici beaucoup moins accusé** qu'en Amont de Solesmes.

La végétation qui l'accompagne, est elle aussi moins révélatrice de la vallée. Les plateaux expriment déjà toute la superbe des étendus cultivés du Cambrésis ondulants comme des vagues.



La Selle
près du moulin à eau de Saulzoir



La Selle à Haussy

APPROCHE SECTORIELLE

II - 12 - La Thiérache

Les communes concernées : Pommereuil, Ors, Bazuel, Catillon/Sambre, La Groise, Mazinghien, Rejet De Beaulieu

La Thiérache constitue une vaste **entité paysagère au caractère extrêmement rural**.

L'entité de la Thiérache se démarque avant tout par une grande **homogénéité de l'occupation du sol végétal**. L'**omniprésence des prairies bocagères** offre le cadre nécessaire au développement de l'industrie laitière, ressource économique majeure.



Sur la D86 entre Bazuel et Pommereuil



Le bois l'Evêque depuis Bazuel

Les bois de l'Evêque (sur le commune de Ors), de Toillon et de l'Arrouaise enrichit le caractère verdoyant de ce secteur de la Thiérache.

Le complexe relief de la Thiérache découle de trois vallées principales venant se jeter dans le cours de la Sambre (l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure et le Riviérette), et perturbées par un riche réseau hydrographique constitué de nombreux ruisseaux.



Le canal de la Sambre à l'Oise à Catillon/Sambre

Il en résulte un **moutonnement du relief qui offre un sentiment de désorganisation du territoire** à laquelle le réseau viaire a dû s'adapter.



Sur la D134 entre Landrecies et la Groise

C'est un **paysage dense et resserré**, où les parcelles étroites et presque systématiquement encore enclose de haies, accueillent arbres isolées et vergers.



Vue à travers un verger du clocher de Catillon/Sambre



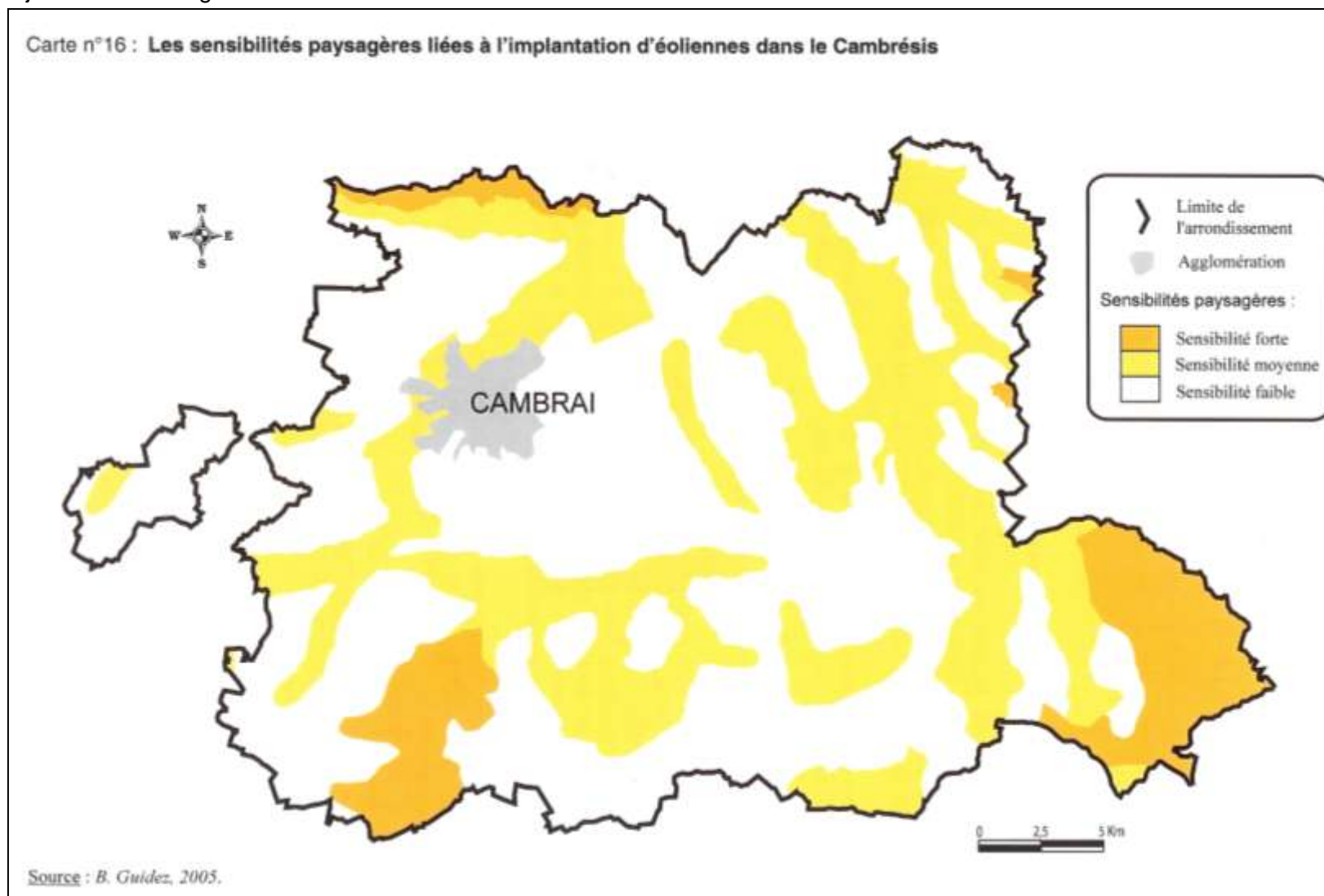
Les alignements de saules têtards, avec leurs houppiers sphériques, donnent au paysage une plastique très particulière, toute de courbes. Régions d'herbages, où le rouge des briques n'est qu'anecdote du fait de **l'extrême dispersion de l'habitat**, le Pays des Helpes est **dominé par des verts lumineux**.



Verger sur la D160 entre Catillon/Sambre et Mazinghien

CAPACITE D'ABSORPTION DU PAYSAGE

Une étude réalisée par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) dans l'arrondissement de Cambrai a permis de définir les sensibilités paysagères liées à l'implantation d'éoliennes. Cette étude, intégrée dans l'analyse cartographique, vient en complément du volet paysager et de la stratégie d'implantation des éoliennes, et permet d'exclure des zones techniquement favorables définies dans la première partie les territoires identifiés en jaune et en orange dans la carte ci-dessous :



STRATEGIE D'IMPLANTATION-Introduction

I - Objet de cette approche

Suite à l'aboutissement de la cartographie des zones favorables et de l'approche globale du volet paysager et environnemental on peut s'intéresser à la stratégie d'implantation.

En effet, cette partie de l'étude a pour objectif de **compléter le document cartographique** définissant les "sensibilités des différentes entités de paysages" à travers une étude critique de **différents scénarios d'implantation dans le paysage** choisi de façon à **présenter des cas représentatifs** et une typologie variée.

II - L'échelle de lecture

L'appréciation de la qualité paysagère des projets éoliens peut se faire à 2 échelles :

L'échelle globale : à ce niveau l'impact visuel intervient de façon indirecte dans le quotidien des habitants mais il marque de façon forte leur environnement ceci à l'échelle plus large du grand paysage.



L'échelle locale : à cette échelle l'impact visuel intervient directement dans le quotidien des habitants, il s'agit de l'impact à l'échelle d'une ou plusieurs communes, c'est à dire de celle d'un site.



III - La démarche

A cette échelle territoriale, qui correspond ici au Schéma territorial éolien sur le territoire du Cambrésis, l'évaluation doit se faire en 2 temps :

1 - Identification des entités paysagères et de leur sensibilité, cette approche a été couplée avec une approche environnementale.

2 - Analyse de différentes stratégies d'implantation, afin de trouver une complémentarité étroite entre le projet éolien et les enjeux du territoire. Cette réflexion nous permettra de prendre en compte une dimension psychosociologique et identitaire du paysage. C'est précisément ce que nous allons aborder dans cette partie de l'étude.

Nous devons nous interroger et nous poser les questions essentielles :

1. Quelles sont les différentes entités paysagères qui composent le territoire ? Quelle est la zone d'influence visuelle du projet ? Le paysage est-il vraiment adapté pour accueillir un projet éolien ? Cela revient à poser la question : "Que peut-on faire sur ce territoire mieux qu'ailleurs "

2. Est ce possible d'intégrer un projet éolien dans ce paysage ? L'objectif n'étant pas de chercher à camoufler le parc éolien, ce qui est une gageure vu le gigantisme des éoliennes et la topographie du Cambrésis.

STRATEGIE D'IMPLANTATION- Synthèse Méthodologique

La stratégie d'implantation des éoliennes a pour but de favoriser l'intégration paysagère des éoliennes, à **savoir tirer parti au maximum des éléments structurants du paysage pour les intégrer au mieux**, rechercher une complémentarité entre une forme de relief, une structure urbaine et un alignement d'éoliennes, améliorer la lisibilité du paysage, etc.

En effet le périmètre du SCOT est principalement composé d'espace rural, cependant ce type de paysage est fortement sensible à l'implantation de grande structure industrielle telle que les éoliennes.

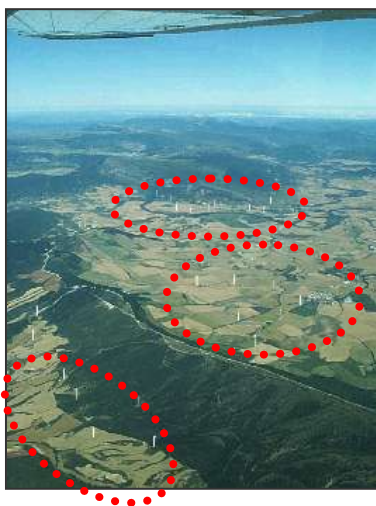
Cette juxtaposition provoquera une véritable rupture dans l'ambiance générale du paysage agricole du Cambrésis et cette confrontation est quasi inévitable.

De ce fait, il est fondamental de s'orienter en fonction de chaque type de paysage vers une stratégie d'implantation lisible et cohérente afin de donner à ces projets une légitimité.

La réalisation d'un schéma territorial éolien à l'échelle du SCOT permet de définir cette stratégie globale d'implantation.

Implantation sans stratégie globale

Les projets éoliens s'implantent souvent selon des **logiques locales**, et de **façon purement fonctionnelle** à proximité des points de raccordements électriques et des accès routiers et en fonction des seules normes de retrait vis à vis du bâti et des axes routiers.

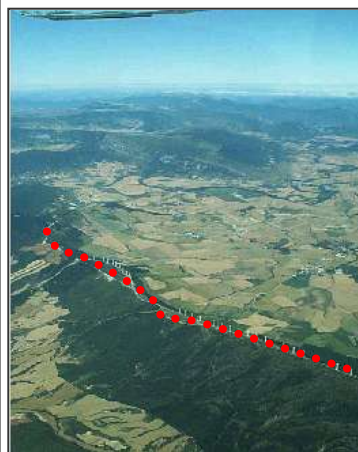


Conséquences : les projets se juxtaposent sans chercher de connivence avec le paysage, ce qui implique une distribution anarchique.

Illustrations issues du schéma régional éolien du Nord-Pas-De-Calais

Implantation inscrite dans une stratégie globale

Les projets éoliens s'appuient sur la **ligne de force structurante du paysage**, et évitent de ce fait toutes interactions négatives et mitage incontrôlé de l'espace agricole.



Conséquences :

Les projets contribuent à une mutation positive du paysage sans altérer l'ensemble de l'entité paysagère. Le projet s'inscrit dans **une logique forte et volontariste d'aménagement du territoire, dont les objectifs peuvent être variés** :

- faire évoluer l'image d'un "arrière pays" rural de la tradition vers la modernité,

- créer un intérêt touristique nouveau pour le paysage local, des sentiers de randonnées peuvent accompagner les éoliennes,

- Dans cet exemple, l'alignement gagnerait à être discontinu, pour limiter l'effet de barrière visuelle et de barrière migratoire pour l'avifaune.

STRATEGIE D'IMPLANTATION- Synthèse Méthodologique

IV - La méthodologie

Précédemment, chaque entité paysagère a été identifiée, en reprenant l'ensemble des **caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation** présentant une homogénéité. Elles se distinguent des entités voisines par une différence de présence, **d'organisation** ou de forme de ces caractères.

Exemple de paysages différents :

Les lignes de forces du paysage permettent une implantation qui aura un effet d'accompagnement, une lisibilité franche de la logique d'implantation, qui peut conférer au projet éolien un début de légitimité,...

Paysage « structuré »

Paysage possédant une morphologie accusée qui dessine des lignes de forces



Paysage sans ligne de force

La logique d'implantation doit être étroitement articulée avec l'échelle de l'entité paysagère



Paysage sans ligne de force ou peu marquée

Se greffer sur des infrastructures de communication à l'échelle des éoliennes.



Illustrations issues du schéma régional éolien du Nord-Pas-De-Calais

Des photographies représentatives de chaque entité ont donc été sélectionnées afin de **définir une stratégie d'implantation** adaptée au territoire.

Les orientations d'aménagements présentées dans la trame verte du Nord, permettront de s'orienter par rapport aux politiques générales.

V - Généralités

Tout projet éolien a un impact important sur lequel dépassent généralement les limites de la commune où il est installé.

Il existe différentes stratégies d'implantation des éoliennes à l'échelle du territoire.

Ainsi pour renforcer l'identité d'un paysage, il est possible de jouer des effets de perspectives en utilisant des logiques d'implantation différentes telles que :

Eoliennes en grappe :



Un groupe d'éoliennes isolé gagne à être perçu comme cohérent, notamment grâce à une hiérarchie de hauteurs.

Dans cet exemple on joue plus sur l'effet de perspective que sur la hauteur réelle des mâts.

Accompagnement des lignes de forces :



Dans des paysages où des lignes de forces se dégagent, il est intéressant de jouer avec, en les accompagnant de façon linéaire ou par séquences régulières.

STRATEGIE D'IMPLANTATION- Synthèse Méthodologique

V - 1. Paysage de relief

Structure : Paysage présentant un relief structurant, où il s'agit de repérer les lignes de forces représentatives de l'entité paysagère.

Echelle : Paysage à grande échelle qui doit être à la mesure du gigantisme des éoliennes c'est à dire présenter des dénivelés au moins égales à la hauteur des mâts.

Logique d'implantation des projets :

Ce paysage possède des lignes de forces quelquefois multiples, qu'il s'agit de départager pour choisir la plus représentative. Ces paysages sont parmi les plus propices au développement éolien.

Densité : Privilégier les implantations extensives.

Les éoliennes isolées sur butte (seules ou en grappe) doivent être des cas exceptionnels cantonnés à des reliefs tout aussi exceptionnels.

Privilégier un développement extensif pour éviter les effets d'enfilades "trop tassés" et privilégier les linéaires simples (simple rangée).



V - 2. Paysage de plaine

Structure : Paysage ne présentant pas de relief structurant, ni de lignes de forces naturelles sur lesquelles s'appuyer.

Echelle : Paysage à grande échelle : capacité d'assimilation du paysage relativement faible, impact fort des éléments verticaux, la juxtaposition de différents projets rapprochés risque de provoquer une mutation forte et négative du paysage. Favoriser le regroupement des projets.

Logique d'implantation des projets :

Ces paysages ne possédant pas de lignes de forces structurantes naturelles, il s'agira de s'appuyer plutôt sur les infrastructures signifiantes à l'échelle du grand territoire (canal, voie d'eau, autoroute, rail,...). Tout élément en élévation crée immédiatement un événement.

Densité : Privilégier les implantations extensives.



Les grandes infrastructures hydrauliques, les axes routiers et ferroviaires, les lignes électriques à haute tension à l'échelle du grand paysage, peuvent accueillir favorablement des implantations linéaires.

STRATEGIE D'IMPLANTATION- Synthèse Méthodologique

v - 3. Paysage urbain

Structure : Paysage ne possédant pas de lignes de forces structurantes à proprement parler mais des axes urbains à grande échelle.

Echelle:

- Paysage pas toujours à grande échelle (hors les zones d'activités, les grands équipements urbains et les infrastructures de communication).
- Paysage à petite échelle des zones d'habitat peu propices au développement éolien.

Logique d'implantation des projets :

L'éolien peut mettre en scène de façon avantageuse :

- des grandes perspectives urbaines,
- des grands aménagements (centres commerciaux, zone d'activités, parcs urbains,...),
- des grandes infrastructures de communication (voie d'eau, autoroute, rail,...).

Densité : A adapter selon le degré d'artificialisation.



Marquage d'entrée d'agglomération.

v - 4. Paysage industriel

Structure : Les zones industrielles présentent souvent un paysage déstructuré et à l'image confuse.

Echelle : Le bâti est généralement en élévation importante et disposé sur des grandes étendues ; ce paysage à grande échelle s'accommode parfaitement avec le gigantisme des éoliennes.

Logique d'implantation des projets :

Le projet éolien peut constituer une véritable chance pour structurer les espaces industriels, et contribuer à leur donner une image plus positive.

Les nombreux projets actuels d'implantation d'éoliennes dans les sites industriels du littoral en témoignent, l'éolien devient un outil de communication de l'image des sociétés. Malheureusement les contraintes techniques empêchent fréquemment l'implantation d'éoliennes.

Densité : A adapter selon le degré d'artificialisation.



STRATEGIE D'IMPLANTATION- Synthèse Méthodologique

V-5 Notion de covisibilité – Concurrence visuelle :

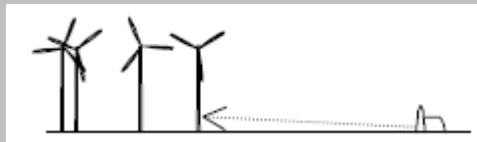
Les parcs éoliens vont modifier en profondeur et durablement le territoire et le paysage. Il convient donc, pour éviter des effets de mitage, de banalisation ou d'altération, susceptibles d'être mal perçus par les habitants et les visiteurs, de créer des parcs éoliens valorisants.

Un des éléments fondamental à prendre en compte est la notion de covisibilité. On retrouve dans tout type de paysage des composantes culturelles ou historiques qui forment des points d'appel, des repères visuels. Ces mêmes repères peuvent être facilement troublés par la présence d'éoliennes et ainsi transformer le paysage de manière brutale. Pour éviter ce genre de mutation trop rapide et négative du paysage il est important de conserver ces éléments comme des points d'appel du paysage et donc de ne pas les concurrencer (éviter la covisibilité).

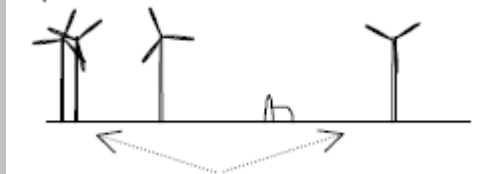
La notion de **covisibilité** avec les éventuels éléments patrimoniaux du paysage ou de l'architecture locale doit également être étudiée, dès lors que ces derniers jouissent d'une reconnaissance (classement, inscription...).

En effet la covisibilité est régie également en application de l'article R.111-21 du code de l'urbanisme ou de la loi sur les monuments historiques, qui concerne principalement :

- **Les vues et rapports directs** depuis les éléments identitaires et les lieux considérés.



- **La confrontation** entre certains lieux marquants et le parc éolien



Compte tenu de la rupture d'échelle entre les éléments bâtis ordinaires et les éoliennes, liée aux disproportions de taille, à la nature industrielle des équipements et à l'impact lointain des éoliennes, la covisibilité doit être évaluée selon plusieurs modalités, à distance lointaine et à proximité.

Les impacts paysagers doivent faire l'objet d'une présentation judicieuse dans le choix des axes de vue : depuis les voies principales, les monuments et sites majeurs etc. pris dans un périmètre d'étude de 5 à 25 km en fonction de la sensibilité et de l'ouverture du paysage, comme de son relief. Outre les simulations info graphiques, des coupes en profil pourront valablement aider à la compréhension des projets sur les secteurs accidentés ou vallonnés.